

## SI XYNTHIA SE REPRODUISAIT... QUELLES ÉVOLUTIONS DEPUIS 2010 ?

### Des alertes ciblées

Suite à la tempête Xynthia, Météo France a créé **une alerte spécifique dédiée aux phénomènes « fortes vagues / submersion »**.

Les systèmes de prévision ont été améliorés permettant à Météo France de déclencher une alerte de niveau rouge (évacuation des populations) au plus tard **6h avant l'arrivée d'un événement**.

### Une gestion de crise mieux organisée

7 des 9 communes touchées par Xynthia sont dotées d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Les 2 autres le seront avant 2016. **Ce document définit l'organisation des moyens d'évacuation et de sauvegarde de la population.**

### Des ouvrages de protection créés ou renforcés

Les premiers travaux de confortement ou de création de digues ont été engagés depuis 2013 au sud de l'Agglomération sur les communes d'Yves et Châtelailon-Plage.

Les communes d'Aytré et Angoulins-sur-Mer devraient voir débiter les premiers chantiers de protection en 2015.

Les travaux de protection de la ville de La Rochelle et de la partie nord de l'Agglomération devraient quant à eux démarrer à partir de 2016-2017.

### → LE SAVIEZ-VOUS ?

L'Agglomération accompagne les différentes Communes dans l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS). Elle coordonnera, à partir de fin 2015, la mise en place d'exercices intercommunaux en partenariat avec les services de la Préfecture. Ces exercices permettront d'améliorer les prises de décision en cas d'évacuation du littoral.

### Une connaissance des phénomènes améliorée

L'Agglomération a réalisé des études destinées à identifier les risques littoraux sur son territoire et les effets du réchauffement climatique sur la hausse du niveau marin à l'horizon 20/30 ans et 100 ans.

Les services de l'Etat se basent sur ces données pour **définir les normes de construction en zones à risques**.



## POUR ALLER PLUS LOIN

### Tous concernés !

Se tenir informé, être vigilant, adapter ses activités en fonction des risques météo, sont des réflexes essentiels pour ne pas se mettre en danger.

### Les bons réflexes en cas de submersion



Montez à pied dans les étages



Fermez le gaz et l'électricité



Écoutez la radio et respectez les consignes de sécurité



Vos enfants sont en sécurité à l'école. Ne prenez pas de risques pour aller les chercher



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



N'évacuez qu'après avoir reçu la consigne par le Maire ou les services de secours (police, sapeurs-pompiers)

### VOTRE MAISON EST PEUT-ÊTRE CONCERNÉE ?

L'information est disponible en mairie ou sur le site de la Préfecture :

<http://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/IAL-Information-Acquereurs-Locataires>

### NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

- Pompiers : **18** ou **112**
- Police : **17** • SAMU : **15**
- Dépannage EDF : **09 72 67 50 17**
- Urgences GRDF : **0 810 433 017**

### DOCUMENTS À CONSULTER (EN MAIRIE OU EN LIGNE)

- **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**. Il contient des informations sur les risques de submersion et les bons réflexes à adopter en cas d'événement majeur.
- **Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**. Il fournit des informations de prévention et de protection de la population. C'est aussi un plan local de gestion de crise.



6 rue Saint-Michel - CS 41287 - 17086 La Rochelle Cedex 02  
Tél. : 05 46 30 34 00 / Fax : 05 46 30 34 09  
contact@agglo-larochelle.fr  
www.agglo-larochelle.fr

Communauté d'Agglomération de  
**La Rochelle**

www.agglo-larochelle.fr - Janvier 2015 - Crédits photo : Frédéric Le Lan - Communauté d'Agglomération de La Rochelle / © Julien Chauvet - Ville de La Rochelle / Syvann Kousation

## LES RISQUES LITTORAUX SUR L'AGGLOMÉRATION ROCHELAISE



GUIDE PRATIQUE  
GRAND PUBLIC

Communauté d'Agglomération de  
**La Rochelle**

# LES RISQUES LITTORAUX SUR L'AGGLOMÉRATION

## Un territoire exposé au risque de submersion marine

Avec 50 kms de côtes, l'agglomération rochelaise est particulièrement exposée au risque de « submersion marine », c'est-à-dire d'inondation venant de la mer.

13 de ses 28 communes sont concernées par ce risque : Angoulins-sur-Mer, Aytré, Châtaillon-Plage, L'Houmeau, La Rochelle, Nieul-sur-Mer, Marsilly, Esnandes, La Jarne, Saint-Xandre, Salles-sur-Mer, Saint-Vivien et Yves.

Soit 13 000 habitants au total (11% de la population) et l'équivalent de 6 300 emplois.

### IL EXISTE UN RISQUE DE SUBMERSION MARINE QUAND PLUSIEURS FACTEURS SONT RÉUNIS :



→ une marée haute avec un fort coefficient ;

→ une dépression atmosphérique et des vents violents qui entraînent une hausse du niveau de la mer. C'est ce que l'on appelle le phénomène de surcote ;

→ une houle (vagues) provoquée par le vent au large qui peut amplifier les phénomènes de marée et de surcote.

## La tempête Xynthia et ses conséquences

Dans la nuit du 27 au 28 février 2010, la tempête Xynthia est venue rappeler la vulnérabilité du territoire face aux inondations venues de la mer.

### Cet événement a mis en évidence :

- les limites d'efficacité des ouvrages existants de protection et de défense contre la mer ;
- le manque de connaissance et d'information des populations sur les risques littoraux.

Après un tel traumatisme, il était nécessaire d'engager des mesures de prévention et un programme de protection cohérent sur le littoral. Des travaux d'urgence ont donc été réalisés dans le Département de Charente-Maritime, pour un montant de 18 M€. Ils ont permis de remettre en état les ouvrages à leur niveau de protection d'avant Xynthia.

## Xynthia en quelques chiffres sur l'Agglomération

6 décès  
et 3 000  
interventions  
des pompiers

80 M€  
de dommages  
pour les entreprises,  
60 M€  
pour les particuliers

140 M€  
de dommages  
pour les équipements  
publics (réseaux,  
routes,  
bâtiments...)

### → LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 1784, 19 événements ont été recensés, comparables à la tempête Xynthia. Processus naturel de détérioration du sol lié au vent, aux vagues et à la pluie, l'érosion peut entraîner des affaissements ou effondrements de terrains côtiers.

Contrairement aux idées reçues, le territoire de l'agglomération rochelaise est globalement peu concerné par ce phénomène. La majeure partie du littoral étant composée de falaises ou ayant été artificialisée (urbanisation, enrochements, digues....).

# LES OUTILS MIS EN PLACE SUR NOTRE TERRITOIRE

## Des outils efficaces pour lutter contre le risque d'inondation

Après la tempête Xynthia, l'Etat et les Collectivités locales ont mis en œuvre plusieurs outils permettant aux communes littorales de l'Agglomération de faire face au risque de submersion marine.

Il s'agit du Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) « Nord Département », porté par les services de l'Etat et destiné à réglementer l'urbanisation en zones à risques.

Et, de trois Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), destinés à réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Ces programmes sont portés par des Collectivités locales et seront mis en œuvre entre 2012 et 2020.



### Les PAPI en pratique

Les PAPI recensent **les mesures prioritaires de prévention, de prévision et d'information** à développer pour mieux connaître les risques et les réponses à apporter en cas d'alerte. Un budget de 1,7 M€ sera consacré à ces actions.

Ils définissent également **les travaux et actions qui seront mis en œuvre pour assurer la protection du territoire** (construction ou renforcement des digues notamment), pour un montant total de 57,5 M€.

### Le co-financement des PAPI

- > Etat : 40%
- > Région Poitou-Charentes : 20%
- > Département de la Charente-Maritime : 20%
- > Communauté d'Agglomération : 20%

### LE SAVIEZ-VOUS ?

L'Agglomération investit 5,5 M€ dans la défense de son littoral afin de réduire le risque de submersion marine. Elle porte l'un des trois PAPI à l'œuvre sur son territoire.